



**ACADÉMIE  
DE RENNES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECTORAT**

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE BRETAGNE,  
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES  
Chancelier des Universités de Bretagne**

**Vu** le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 modifié instituant le certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

**Vu** l'arrêté du 10 février 2017 modifié relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) ;

**Vu** la circulaire ministérielle relative à la formation professionnelle spécialisée et au CAPPEI du 12 février 2021 ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

Au titre de la session 2024, le registre des inscriptions au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive par la voie de la validation des acquis de l'expérience professionnelle est ouvert du lundi 18 septembre au jeudi 19 octobre 2023.

**ARTICLE 2**

La secrétaire générale de l'académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 18 septembre 2023

Pour le Recteur et par délégation  
Le chef de la division des examens et concours

Eric GELINEAU-ASSERAY